



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

CNW, code 01

Hebdos de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais

**Projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité  
pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire  
dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

**LA COMMISSION D'ENQUÊTE INVITE LES CITOYENS  
À S'EXPRIMER À COMPTER DU 15 JANVIER PROCHAIN**

Québec, le 14 décembre 2012 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), présidée par Anne-Marie Parent qui est secondée par le commissaire John Haemmerli, tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur les *Projets de réserves de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue* à compter du **mardi 15 janvier 2013, à 19 h**. Au cours de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission siègera aux endroits suivants :

<b>À compter du 15 janvier 2013</b> <b>19 h</b>	<b>Val-d'Or (secteur Dubuisson)</b> Maison du citoyen 1405, route Saint-Philippe
<b>17 janvier 2013</b> <b>13 h 30</b>	<b>Témiscaming</b> Le Centre Salle de l'âge d'or 20, rue Humphrey
<b>23 janvier 2013</b> <b>13 h 30</b>	<b>Campbell's Bay</b> Centre récréatif 2, rue Second

Les séances publiques se poursuivront selon les besoins du public et de la commission.

Cette partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

**WEBDIFFUSION DE L'AUDIENCE PUBLIQUE**

Les séances publiques seront diffusées en mode audio en direct sur le site Web du BAPE à l'adresse **[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)**. Cette diffusion audio sur Internet permettra à ceux qui le désirent de suivre le déroulement de l'audience publique.

### COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté aux projets, des opinions sur l'ensemble des projets, les préoccupations liées aux projets et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer les projets. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Nous vous invitons à prendre connaissance du document intitulé *Les règles de participation en audience*. Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique dans le site Web du BAPE, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Comment participer ».

### COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Marie-Josée Harvey, le plus tôt possible, en composant le 418 643-7447 poste 432 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié aux projets, devra être transmis **au plus tard le 18 décembre à 16 h** au secrétariat du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, **à l'attention de Marie-Josée Harvey**. Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à : [8reserves-abitibi-temiscamingue@bape.gouv.qc.ca](mailto:8reserves-abitibi-temiscamingue@bape.gouv.qc.ca).

Par souci de protection des renseignements personnels et puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission.** Le BAPE veille, conformément à la loi, à la protection des renseignements personnels obtenus. Les mémoires seront diffusés dans le site Web du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

### OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LES PROJETS ?

Vous pouvez consulter les documents relatifs aux projets par Internet (accès gratuit) ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque La Bouquine de Ville-Marie ;
- Bibliothèque de Fort-Coulonge ;
- Bibliothèque Bowater de Gatineau ;
- Bureau du Conseil de la Première Nation de Long Point ;
- Bureau du Conseil de la Nation Anishnabe du Lac-Simon.

L'ensemble du dossier est également disponible en version imprimée aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda ;
- Bibliothèque municipale de Senneterre ;
- Bibliothèque d'Amos ;
- Bibliothèque de Val-d'Or ;
- Bibliothèque de Témiscaming ;
- Bureau du Conseil des Anicinapek de Kitcisakik ;
- Bureau du Conseil des Atikamekw d'Opitciwan ;

- Bureau du BAPE, 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec ;
- Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, 400, rue Sainte-Catherine Est, Montréal.

La documentation pourra également être consultée en tout temps dans le site Web du BAPE à l'adresse **www.bape.gouv.qc.ca** sous la rubrique « Mandats en cours ».

**LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !**

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. Elle permet d'entendre les arguments, les opinions et les suggestions des participants avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, M. Yves-François Blanchet, au plus tard six mois après la fin des consultations publiques.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Marie-Josée Harvey, coordonnatrice du secrétariat de la commission au 418 643-7447 poste 432 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante :  
8reserves-abitibi-temiscamingue@bape.gouv.qc.ca.

– 30 –

SOURCE : Alexandre Corcoran-Tardif  
Conseiller en communication  
418 643-7447 poste 538 ou 1 800 463-4732

**\*Fiche technique jointe**

**Consultation du public sur le projet d'attribution d'un statut permanent de réserve de biodiversité pour sept territoires et de réserve aquatique pour un territoire dans la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue**

**Les projets**

Les projets présentés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue visent la création de sept réserves de biodiversité, soit celles des marais du lac Parent, du lac Wetetnagami, du lac Saint-Cyr, des Dunes-de-la-Rivière-Attic, Wanaki, des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent, de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi et d'une réserve aquatique, soit celle de la Rivière-Dumoine.

En vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, les principales activités interdites sur ces territoires sont les exploitations forestière, minière et hydraulique. Les activités telles que la chasse, la pêche et les activités traditionnelles autochtones sont maintenues. Par ailleurs, les droits de villégiature en vigueur sont maintenus.

La **réserve de biodiversité des marais du lac Parent** est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 35 km au nord-est du noyau urbain de Senneterre et à environ 25 km au sud de Lebel-sur-Quévillon. Le territoire proposé couvre une superficie de 402,8 km<sup>2</sup> et ne protège, malgré son nom, qu'une petite portion du lac Parent, soit le secteur le plus directement lié aux marais représentant environ 4 km<sup>2</sup> des 122 km<sup>2</sup> du lac. La réserve proposée des marais du lac Parent protège les marais et les terres environnantes ayant une influence sur la qualité de ces marais, de même que d'importants milieux humides.

La **réserve de biodiversité du lac Wetetnagami** est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 70 km au nord-est du noyau urbain de Senneterre et à environ 55 km au sud-est de Lebel-sur-Quévillon. Le territoire proposé occupe une superficie de 234,2 km<sup>2</sup> et protégerait une portion d'un complexe de basses collines de till avec affleurements rocheux, mais aussi des écosystèmes basés sur des milieux physiques moins accentués situés plus au nord, et incluant le lac Wetetnagami. La réserve proposée du lac Wetetnagami contribuerait de façon notable à la protection de vieilles forêts et de nombreux milieux correspondant aux principaux types de végétation de ces écosystèmes, soit les pessières noires à mousses et à éricacées et les sapinières à bouleau blanc.

La **réserve de biodiversité du lac Saint-Cyr** est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 95 km au nord-est du noyau urbain de Senneterre, à environ 90 km au sud-est de Lebel-sur-Quévillon et à environ 50 km à l'ouest du village d'Obedjiwan. Le territoire proposé couvre une superficie de 143,1 km<sup>2</sup>. Malgré l'exclusion de trois grands lacs (Mesplet, Cherrier et Saint-Cyr) et de la rivière Saint-Cyr, la réserve proposée contribuerait à la protection d'écosystèmes de l'ensemble physiographique de la plaine ondulée du lac Mégiscane puisqu'elle constitue la seule aire protégée de cet ensemble. Elle protégerait ainsi un territoire où la presque totalité des terres alimente les trois grands lacs exclus. De plus, elle contribuerait à la protection de vieilles forêts.

La **réserve de biodiversité des Dunes-de-la-Rivière-Attic** est située sur le territoire de la Ville de Senneterre dans la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle se trouve à environ 35 km à l'est du noyau urbain de Senneterre. Son territoire couvre une superficie de 77,1 km<sup>2</sup> et permettrait la protection de dunes

éoliennes qui constituent un élément rare et confère à cette aire protégée une importance particulière. Malgré sa superficie réduite, la réserve proposée des Dunes-de-la-Rivière-Attic protègerait des formes de terrains et des types de dépôts de surface (glacio-lacustres sableux, organiques, fluvioglaciaires, glaciaires) diversifiés qui sont sous-représentés dans le réseau d'aires protégées de cette région naturelle. La réserve protègerait de nombreux milieux correspondant à des types de végétation également sous-représentés dans cette région naturelle, soit les pessières noires à sphaignes, les pessières noires à lichens, les pessières noires à mousses ou à éricacées, les sapinières à bouleau blanc et les sapinières à épinette noire et à sphaignes. La réserve se démarque également pour la protection d'importants milieux humides diversifiés, dont des tourbières ombrotrophes et des marécages arbustifs.

La **réserve de biodiversité Wanaki** fait partie du territoire non organisé du Réservoir-Dozois, lequel fait partie de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Elle est située à environ 65 km au sud-est du centre-ville de Val-d'Or et à proximité de la communauté algonquine de Kitcisakik. La réserve proposée couvre une superficie de 137,9 km<sup>2</sup> et contribuerait pratiquement à elle seule à la protection des types physiographiques de l'ensemble physiographique de la plaine ondulée du lac Cawatose en protégeant une forte proportion de terrains relativement plats aux dépôts fluvioglaciaires et des boutons aux dépôts glaciaires (till) sans morphologie précise. La réserve proposée protègerait des bétulaies jaunes à sapin, le type de végétation le plus commun à l'état naturel dans les écosystèmes de la région naturelle des boutons de La Vérendrye, et des sapinières à thuya. C'est un territoire qui a conservé son aspect naturel, les traces des activités anthropiques y sont peu visibles.

La **réserve de biodiversité des Basses-Collines-du-Ruisseau-Serpent** est située en partie sur le territoire de la Ville de Témiscaming et en partie sur celui du territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue, dans la MRC de Témiscamingue. Elle se trouve à environ 25 km au sud-est du centre urbain de Témiscaming. Elle couvre actuellement une superficie de 112,3 km<sup>2</sup> et permettrait la protection de buttes de till et de vallées représentatives de l'ensemble physiographique des basses collines du lac Esber. Elle serait l'une des seules aires protégées de cette région naturelle à protéger des dépôts glacio-lacustres. La réserve proposée contribuerait à la protection des types de végétation potentielle les plus répandus de la région naturelle, soit les bétulaies jaunes à sapin et érable à sucre, les bétulaies jaunes à sapin, les érablières à bouleau jaune et les pinèdes blanches. Elle participerait aussi à la protection des prucheraies, un type de végétation plus rare, ainsi que des érablières à chêne rouge.

La **réserve de biodiversité de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi** est située dans le territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue, qui fait partie de la MRC de Témiscamingue. Elle se trouve à environ 45 km à l'ouest de la municipalité de Rapides-des-Joachims et à environ 55 km au sud-est de la Ville de Témiscaming. Son territoire couvre une superficie de 89,6 km<sup>2</sup> et contribuerait principalement à la protection des dépôts glaciaires, d'affleurements rocheux et de dépôts fluvioglaciaires communs de la région naturelle du plateau de la Dumoine. La réserve de biodiversité de la Vallée-de-la-Rivière-Maganasipi contribuerait grandement à la protection de vieilles forêts, car les deux tiers de son couvert forestier présenteraient des peuplements classés ainsi. La réserve proposée assure également la protection d'un territoire comportant un habitat de pygargue à tête blanche, une espèce désignée vulnérable.

La **réserve aquatique de la Rivière-Dumoine** touche aux régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'Outaouais. Sa partie située en Abitibi-Témiscamingue est principalement comprise dans le territoire non organisé Les Lacs-du-Témiscamingue de la MRC de Témiscamingue. Toutefois, la portion nord est située dans le territoire non organisé du Réservoir-Dozois de la MRC de La Vallée-de-l'Or. Sa partie située dans la région de l'Outaouais est presque entièrement comprise dans le territoire non organisé de Lac-Nilgaut de la MRC de Pontiac. D'une longueur d'environ 140 km, sa partie sud se situe à environ 10 km à l'ouest de Rapides-des-Joachims, alors que les villes de Témiscamingue et de Belleterre sont respectivement à 85 km et 60 km à l'ouest de la réserve. Le territoire proposé couvre une superficie de 1 445 km<sup>2</sup> et vise en premier lieu la protection de la rivière Dumoine, de sa vallée et de son bassin versant immédiat. Par sa grande superficie et sa forme allongée,

la réserve proposée touche à plusieurs entités écologiques. Ainsi, elle contribuerait à la protection de divers types de milieux physiques de quatre ensembles physiographiques, soit ceux des buttes du lac Bruce, des buttes du lac Desjardins, des buttes du lac Memekin et des basses collines du lac Esber. Elle contribuerait également à une représentativité importante des vieilles forêts de cette région naturelle.

– 30 –

SOURCE : Alexandre Corcoran-Tardif  
Conseiller en communication  
418 643-7447 poste 538 ou 1 800 463-4732  
8reserves-abitibi-temiscamingue@bape.gouv.qc.ca  
Avec la collaboration de Catherine Plasse, analyste